

Conseil municipal

**Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition « Contre le bruit sur les rives du Rhône du Pont Sous-Terre jusqu'à la pointe de la Jonction (sentier des Saules et sentier des Falaises) »**

**Rapport de Mme Danièle Magnin.**

La commission des pétitions, sous la présidence de Madame Sandrine BURGER, a étudié cette pétition lors de la séance du 21 janvier 2013,

La rapporteuse remercie chaleureusement Monsieur Daniel ZAUGG pour la clarté et la précision de ses notes de séance.

**Rappel de la pétition :**

(Cf. texte de la pétition et pages annexes, notamment concernant la disparition de certaines espèces d'oiseaux, à la fin du rapport)

**Audition des pétitionnaires, Madame Sarah Bodmer et Monsieur Ronald Bodmer :**

L'auditionné explique que cela fait 20 ans qu'il exerce avec sa femme la médecine à la rue Prévost-Martin. Résidant sur les falaises du quartier de Saint-Jean depuis cette même période, leur démarche a été appuyée par plus de 200 personnes habitant sur les deux rives du Rhône allant du Pont Sous-Terre jusqu'à la pointe de la Jonction. Ces signatures confirment le souci par rapport à l'ordre et au calme qui se sont progressivement dégradés, au fil du temps. Pendant des années, l'atmosphère était agréable et conviviale mais force est de constater que depuis la construction des pontons la situation a passablement changé. La population qui fréquente les bords du Rhône n'est plus la même et ces personnes provoquent des désagréments la nuit à cause de leurs cris ou le volume de leur musique. Il s'agit donc d'un problème constant étant donné que la plupart des nuits de l'année les riverains doivent subir le bruit causé par ces personnes jusqu'à 6 heures du matin environ. Il faut savoir que les familles ne sortent plus le soir aux alentours des parcs du quartier par crainte d'être dérangées par les individus qui occasionnent ces désagréments. Même si la journée se déroule en général sans problèmes, la nuit est devenue insupportable en raison du vacarme. En outre, on peut remarquer que le week-end est encore plus propice aux incivilités étant donné que les dealers n'hésitent plus à se montrer en plein jour. L'auditionné demande donc au nom du quartier de Saint Jean et du sentier des Saules que les autorités publiques apportent une aide pour mettre fin à ces conditions de vie difficiles. Même si le projet des pontons était intéressant pour le bien être de la population, il est malheureusement regrettable de constater que ces endroits sont maintenant envahis par des personnes peu recommandables. L'objet de la pétition encourage donc les autorités à intervenir pour que le bruit occasionné cesse. Il serait judicieux pour commencer de mettre des panneaux interdisant d'utiliser des amplificateurs la nuit afin de prendre compte le sommeil des riverains. Ensuite, un autre élément important serait que la Police municipale qui intervient habituellement à la demande effectuée des rondes régulières à partir d'une certaine heure et pendant le week-end.

L'auditionnée remarque que pour l'instant les passages de la Police municipale sont insuffisants étant donné qu'une fois partie les bruits recommencent. Il est donc important que le support de la Police soit plus conséquent, tout comme il faut que des pancartes d'avertissement soient mises en place. Il est dommage que les pontons qui avaient permis à des familles de venir se baigner dans le Rhône soient ainsi utilisés. Depuis plus de deux ans, la situation est devenue un enfer pour la population qui est à bout de nerfs. Les autorités doivent également agir pour préserver le paradis terrestre qu'est le Rhône pour les baigneurs. Ainsi, il serait judicieux de mettre en place des garde-fous afin d'avertir les gens de leurs droits et devoirs concernant ces lieux. Cela se fait déjà pour les bains publics donc il ne devrait pas y avoir donc de problème à établir un règlement pour les rives du Rhône. Les pétitionnaires souhaitent donc que les autorités disposent des avis indiquant à la fois qu'il n'est pas possible de faire du bruit au-delà d'une certaine heure et qu'il faut respecter la faune et la flore du site. Certaines personnes ont malheureusement pris l'habitude de jeter des sacs d'ordures entiers dans le

Rhône alors que la Voirie passe deux fois par jour dans le quartier. Les commissaires doivent savoir d'autre part que les désagréments sonores dont sont victimes les habitants des rives du Rhône dure de 9h du soir jusqu'à 6 heures du matin. L'auditionnée voudrait souligner ce dernier point qui est la principale demande de la pétition.

Selon l'auditionné, la faune est perturbée et beaucoup d'espèces d'oiseaux ont disparu. À une époque à beaucoup d'oiseaux venaient se reposer sur le Rhône à cause des dégradations occasionnées par certaines personnes. On peut noter également que la faune aquatique a profondément changé.

#### QUESTIONS :

QUESTION : Une commissaire d'Ensemble à Gauche croit se rappeler, comme habitante du quartier, que le bruit a toujours été présent aux alentours du sentier des Saules.

RÉPONSE : L'auditionné remarque qu'il n'y avait pas de bruit la nuit avant la construction des premiers pontons.

RÉPONSE : L'auditionnée précise que les pétitionnaires ne remettent pas en cause la mise en place des pontons qui étaient censés permettre à la population de se prélasser au soleil les jours de beau temps. Le problème vient des esplanades qui permettent aux gens de se poser avec leur chaîne stéréo et leurs amplificateurs. La convivialité permise par l'autorisation de se baigner a malheureusement changé avec la venue croissante de personnes animées de sentiments différents. Même si les intentions étaient bonnes au départ, le résultat de l'installation de ces pontons est catastrophique.

QUESTION : Une commissaire d'Ensemble à Gauche demande si la création d'une résidence universitaire au-dessus du bar de l'Ethno a modifié la situation de convivialité qu'il y avait auparavant dans le quartier.

RÉPONSE : L'auditionnée n'était pas au courant d'une telle résidence mais il est évident que l'Ethno génère un bruit passablement dérangeant durant la semaine même si cela s'arrête aux alentours de 2 heures du matin.

QUESTION : Une commissaire MCG voudrait savoir si les pétitionnaires ont déjà été entendus par le Grand Conseil.

RÉPONSE : L'auditionnée explique que le Grand Conseil a renvoyé la pétition car elle s'adressait à la municipalité. Les pétitionnaires ne savaient pas exactement à quel entité politique s'adresser, raison pour laquelle ils ont envoyé leur texte aux organismes législatifs de la Ville et du Canton.

QUESTION : Une commissaire MCG aimerait avoir plus de précisions sur le deal de drogue sous l'eau qu'énonce la pétition.

RÉPONSE : L'auditionnée répond que tous les week-ends une vingtaine de personnes sont amassées sur chaque ponton, et que quelquefois on peut remarquer qu'un individu descend dans l'eau avec une échelle et qu'un autre le rejoint un peu plus tard pour effectuer un échange de marchandise. Pendant ce temps, un troisième homme fait le guet pour prévenir une éventuelle arrivée de la police.

QUESTION : Une commissaire MCG demande si les pétitionnaires ont déjà appelé la police.

RÉPONSE : L'auditionné lui répond par affirmative, précisant qu'il a appelé environ trois fois le 117 en 2012.

QUESTION : Une commissaire MCG désirerait savoir si les flotiers ont déjà pensé à saisir les objets qui étaient la cause des désagréments sonores.

RÉPONSE : L'auditionnée affirme qu'elle n'a jamais vu de perquisition de matériel. Étant descendu une fois sur place aux alentours de 23 heures pour voir si les forces de l'ordre allaient intervenir, elle a

pu constater alors que quatre policiers municipaux sont arrivés pour demander l'arrêt des amplificateurs. Les personnes se sont alors exécutées mais ont recommencé un peu plus tard.

QUESTION : Une commissaire MCG remarque que la police municipale n'a pas les compétences de mettre en détention provisoire les personnes. Elle demande ensuite si les pétitionnaires ont déjà pensé à déposer plainte auprès de la Cheffe de la police pour violation de la loi contre le bruit.

RÉPONSE : L'auditionné lui répond car la négative car il n'était pas au courant d'une telle disposition.

Une commissaire MCG informe alors les pétitionnaires de l'existence de plusieurs lois au niveau cantonal et fédéral qui protègent les citoyens des nuisances sonores.

L'auditionnée remercie la commissaire MCG pour cette information et en prend bonne note.

QUESTION : Une commissaire des Verts aimerait savoir si les pétitionnaires ont entrepris des démarches pour rencontrer et discuter avec les îlotiers.

RÉPONSE : L'auditionné lui répond qu'il est allé informer les îlotiers du quartier de Plainpalais de la situation.

QUESTION : Une commissaire des Verts aimerait savoir si les îlotiers ont tenu à informer les pétitionnaires de leurs actions concernant cette problématique.

RÉPONSE : L'auditionnée explique qu'elle a fait part de leurs demandes mais qu'elle n'a, par contre, pas reçu de retour.

QUESTION : Une commissaire des Verts demande si les pétitionnaires ont déjà contacté le département qui avait été en charge de la mise en place de ces pontons, à savoir le DIM dont Mme Kunzler est la cheffe.

RÉPONSE : L'auditionnée lui explique qu'une cosignataire de la pétition a écrit une lettre à Mme Kunzler pour l'informer des demandes des habitantes du quartier. Cette dernière a alors répondu aux pétitionnaires qu'ils devaient prendre en main la situation en essayant de discuter avec les personnes à l'origine du problème. L'auditionnée transmet la réponse de la magistrate à la commission.

RÉPONSE : L'auditionné précise que les propos de Mme Kunzler suggèrent une autorégulation et non une milice de quartier.

QUESTION : Un commissaire d'Ensemble à Gauche remarque que la pétition évoque une fermeture des pontons à 22h et se demande comment il est possible d'empêcher les personnes d'y accéder après cette heure.

RÉPONSE : L'auditionnée estime que les autorités pourraient installer un pictogramme. Il est clair que l'on ne peut empêcher l'accès à un ponton, mais il serait déjà pertinent de placer un signe indiquant l'interdiction de s'y installer après 22 heures.

QUESTION : Un commissaire d'Ensemble à Gauche comprend bien les demandes des pétitionnaires mais relève tout de même que la cessation du bruit le dimanche, en interdisant l'accès aux pontons, paraît difficilement envisageable.

RÉPONSE : L'idée de fermeture des pontons le dimanche émane de quelques personnes âgées. L'auditionnée admet qu'il ne faut pas empêcher les gens de se délasser. Le point principal de la pétition est l'intervention des autorités en vue de permettre le retour du calme la nuit. Cette partie des rives du Rhône se transforme en plage publique alors qu'il n'existe pas de règlement pour éviter dérapages et autres désagréments.

QUESTION : Un commissaire UDC considère que la mise en place de pictogrammes dans le but de faire fuir les dealers leur permettrait au contraire un plus grand confort pour leur activité. Il lui semble que l'action la plus efficace lorsqu'une infraction est constatée est de mettre le contrevenant à

l'amende. Malheureusement, cette compétence n'appartient pas à la Police municipale, raison pour laquelle il est important que les pétitionnaires puissent être entendus par le Grand Conseil.

L'auditionné estime que l'idée de contravention est tout à fait intéressante et espère qu'il pourra être reçu par le législatif cantonal.

Un commissaire UDC pense ensuite que si Mme Künzler a évoqué une réappropriation des lieux dans sa lettre, c'est pour inciter les familles à occuper plus souvent les pontons, étant donné que cela pourrait fortement dissuader les dealers de continuer leur travail à cet endroit. En général, lorsque d'honnêtes citoyens occupent des lieux publics la journée cela amène les dealers à se déplacer.

RÉPONSE : L'auditionné remarque que la situation a changé car maintenant les familles ont peur de venir vers ces pontons.

QUESTION : Une commissaire PLR affirme que le nouveau magistrat M. Guillaume Barazzone se montre très sensible à la problématique liée aux effectifs et à la compétence de la police.

RÉPONSE : L'auditionné explique qu'il a écrit une lettre à M. Philippe Roch concernant la dégradation de la nature à ces endroits.

QUESTION : Une commissaire des Verts se demande si la présence de gardiens de plage pourrait changer le phénomène d'insécurité sur les rives du Rhône en été. Cette mesure pourrait dissuader les dealers d'accaparer les pontons.

RÉPONSE : L'auditionnée se rappelle que lorsque la baignade était interdite, la police avait l'habitude de passer à vélo pour prévenir les mauvais comportements. Comme cette politique fonctionnait relativement bien, la mise en place de gardiens de plages pendant les mois d'été pourrait également avoir un effet dissuasif d'excès et cela faciliterait le travail de la police également.

QUESTION : Un commissaire d'Ensemble à Gauche aimerait savoir si les pétitionnaires ont alerté des associations de défense des animaux et de la nature sur la situation des rives du Rhône.

RÉPONSE : L'auditionné a écrit à M. Philippe Roch qui a reconnu l'ampleur du phénomène après constat sur place. Le WWF n'avait pas l'air préoccupé de la question.

QUESTION : Un commissaire PLR : les nuisances les plus importantes concernent-elles les chaînes stéréo ou les voix.

RÉPONSE : Les deux désagréments sont liés car les sons s'arrêtent vers minuit et que les cris continuent jusqu'à 6 heures du matin. Le problème s'aggrave du fait que les falaises portent le bruit assez loin.

QUESTION : Un commissaire UDC remarque que sur 23 km de côte lacustre à Genève, seuls 8 km sont bétonnés et accessibles à la population, souhaitant une plus grande ouverture de ces rives aux citoyens afin de permettre aux rives du Rhône de respirer un peu plus. Il déplore le manque de liberté sur le pourtour de la rade.

RÉPONSE : Au contraire une plus grande liberté d'accès aux rives du lac attirerait davantage d'incivilités et des personnes malveillantes risquent d'accaparer ces lieux.

Un commissaire socialiste conseille aux pétitionnaires de renvoyer leur lettre au Grand conseil en modifiant l'adresse : « à l'intention du Conseil municipal ».

#### Discussion sur la suite des travaux

Un commissaire UDC suggère de renvoyer la pétition au CA afin que son action soit plus efficace et plus rapide.

Une commissaire des Verts rejoint la proposition du commissaire UDC. Il demande que des questions soient posées l'îlotier de Plainpalais qui va être auditionné dans le cadres d'autres pétitions.

Une commissaire MCG relève que pour une fois la plainte des pétitionnaires ne concerne que le domaine public, raison pour laquelle il faut profiter de l'occasion pour renvoyer l'objet au CA.

Un commissaire socialiste observe que la demande est relativement claire et bien formulée. Il se rallie ainsi à l'avis de ses préopinants.

Une commissaire d'Ensemble à Gauche se rallie à la majorité de la commission et encourage la Présidente à continuer ses démarches pour pouvoir auditionner l'ilotier de Plainpalais. Il y a passablement de problèmes sur le périmètre de la Jonction et il faudrait que la Ville et le Canton coordonnent leurs efforts.

La Présidente informe la commission que l'audition de l'ilotier est entre les mains du CA. Lorsqu'une audition cantonale est demandée, le Conseil Administratif doit d'abord adresser une requête au Conseil d'Etat. Les démarches prennent donc un peu de temps. Elle se rallie à la proposition des commissaires PLR. Ce renvoi est d'autant plus important que la population doit se réapproprier le lieu en question.

La présidente remarque qu'une prochaine audition demande le développement des activités culturelles le long des berges du Rhône, la commission ayant intérêt à distinguer les nuisances sonores diurnes et nocturnes. La présidente va se rallier au renvoi de l'objet au CA mais note tout de même que la pétition demande le retour du calme après 22h et le dimanche, ce qui paraît peu envisageable et disproportionné. Le dimanche est en effet le jour où les gens ont l'habitude de se détendre et on ne peut pas les empêcher de sortir pour se baigner et occuper les pontons.

Pour une commissaire des Verts, les personnes entendues souhaitent une solution proportionnée et se sont montrées en faveur du développement d'activités citoyennes et familiales sur les pontons mais certaines personnes franchissent les limites et la population est à bout.

Une commissaire socialiste rejoint les propos de la commissaire des Verts car les pétitionnaires ont fait part lors de leur audition de leur volonté de réappropriation des lieux par la population. Les cris d'enfants ne concernent pas le texte de la pétition.

La présidente explique que le CA aura le texte comme objet d'étude et n'aura pas connaissance des précisions émises par les pétitionnaires au cours de leur audition.

Un commissaire UDC se rallie à la majorité de la commission et fait part de son regret s'agissant du manque d'égalité dans la mise en place de la sécurité à Genève. Lorsque l'honnête citoyen part à la faute, il est directement amendé alors que les incivilités liées au trafic de stupéfiants persistent. Il y a là un réel constat d'échec car on ne peut pas garantir à l'honnête citoyen le bien-être et le calme. L'encadrement nécessaire pour que la mise en place des pontons soit une offre pour le citoyen et non le théâtre de délits répétés n'a pas été prévu.

Une commissaire MCG remarque que si on appliquait les normes prévues contre les désagréments sonores, la situation pourrait changer. Il faut qu'un règlement soit mis en place pour que les autorités puissent intervenir et amender les contrevenants.

**La Présidente met au vote le renvoi de la P-297 au CA.**

**La commission accepte ce renvoi à l'unanimité des membres présents.**